

Extrait du Indymédia Lille

<http://lille.indymedia.org>

évacuation de la bourse du travail : communiqué du csp59

- contributions - locales -

Date de mise en ligne : mercredi 1er août 2007

Date de parution : 1er août 2007

Indymédia Lille

Comité des Sans Papiers 59 (CSP59), 42 rue Bernos- Lille- 59800- tél:06.80.57.50.61.- fax : 03.20.74.16.68 - e-mail : csp59 Vao wanadoo.fr -

AU 47EME JOUR DE GREVE DE LA FAIM, LE PREFET DU NORD EXPULSE DE LA BOURSE DU TRAVAIL LES SANS PAPIERS GREVISTES ET RAFLE LES AUTRES !

L'ultimatum annoncé hier par voie de presse du Préfet a été aussitôt suivi du blocus, dès 23h, de la Bourse du Travail de Lille par les policiers de la BAC. Un sans papier a été arrêté juste à la porte, les 169 sans papiers à l'intérieur ne pouvant plus sortir de la Bourse du Travail.

Ce mercredi 1er Août 2007, dès 6h du matin, plus de 40 véhicules de CRS ont encerclé la Bourse et, une fois à l'intérieur, se sont mis à trier les Sans Papiers sous le prétexte fallacieux d'un contrôle d'identité. Quelques uns ont été conduits à l'extérieur, d'autres ont été amenés dans les commissariats de la métropole et des grévistes de la faim dans les hôpitaux de Douai, Armentières, Seclin, Tourcoing, Roubaix, CHR de Lille et Saint-Vincent et Saint-Philibert à Lille etc....

Si l'expulsion de la Bourse s'est faite sans violences notables, il s'agit là d'une nouvelle provocation répressive contre les Sans Papiers au 47 eme jour de grève de la faim. Le Préfet déclare selon l'AFP que l'intervention policière était « indispensable sur le plan sanitaire, de l'hygiène et de la sécurité, et justifiée sur le plan juridique ». Le CSP 59 aura la décence de laisser à la Justice l'appréciation sur le caractère justifié ou non sur le plan juridique de l'évacuation. Il dénonce avec fermeté le fait que le Préfet se substitue à la Justice. Une fois n'est pas coutume, ne sont-ce pas les mêmes procédés qui ont conduits par eux fois les tribunaux de Créteil, de Lille et la Cour d'Appel de Douai à désavouer M. CANEPA. La même Préfecture s'est même permise d'inventer l'article 78.2.8, qui n'existe pas dans le code de procédure pénale, pour justifier les arrestations de sans papiers diffuseur du tract d'appel à la conférence du magistrat PORTELLI.

Selon l'AFP, le Préfet déclare même que : « 76 sans papiers ont été placés en garde à vue pour l'examen de leurs situations ». Depuis quand place-t-on des sans papiers en garde à vue comme de dangereux criminels pour décider ensuite de leur sort ?! A l'heure actuelle affirme clairement qu'il y avait 170 sans papiers dont 56 grévistes de la faim reconnus par le CSP 59 assignés à la Bourse du Travail par les rondes de la BAC jusqu'à 6h du matin.

Le Préfet continue le double langage qui consiste à nier sans le paraître l'existence d'une grève de la faim qu'il a lui-même provoqué. Selon l'AFP il ne reconnaît qu'une « quarantaine se prétendant en grève de la faim (qui) feront l'objet médical par précaution et seront ensuite laissés libres ». M. CANEPA est bien obligé de prendre quelques précautions quand il réduit à « 5 présentant les symptômes d'une grève de la faim (qui) ont été hospitalisés ». Le CSP 59 a repéré pour l'instant 38 hospitalisations et nous sommes à cet instant sans nouvelles des autres.

Dans sa grande magnanimité, le Préfet se permet de donner rendez-vous le 31 août prochain, soit au 77 eme jour de la grève de la faim à « toutes les bonnes volontés pour examiner au cas par cas les dossiers qui méritent de l'être ».

Pour qualifier la liste des grévistes de la faim, des 60 kidnappés le 15 juin dernier et des 12% (laissés pour compte des accords Delarue) déposée par le CSP 59, la LDH, le MRAP et la CIMADE, en compagnie de Mg Gaillot le 31 juillet de « fantaisiste », le Préfet évoque un « violeur », un cas de « mariage forcé » et d'autres « déjà régularisés ». Décidément, M. CANEPA a des difficultés à respecter la séparation des pouvoirs entre le pouvoir exécutif qu'il représente et le pouvoir judiciaire. Quant aux autres « déjà régularisés » auxquels fait allusion M. CANEPA, le CSP 59 fait remarquer qu'il s'agit d'abord d'une liste de rappel contenant les noms de 59 personnes en longue attente d'une visite médicale à l'ANAEM pour obtenir la carte d'un an ou de dix ans et de 35 autres régularisés en attente du

évacuation de la bourse du travail : communiqué du csp59

premier récépissé. Le simple fait de présenter comme « fantaisiste » une telle liste montre le peu de sérieux de M. CANEPA.

Ajoutons enfin que parmi les arrêtés de ce matin, le premier à avoir été libéré s'est vu remettre un document préfectoral le dépossédant de son récépissé de demande d'asile à l'OFPRA alors qu'il est en attente de la décision de la commission de recours de l'OFPRA. Le document remis considère, avant même que cette commission n'ait siégé que le demandeur d'asile guinéen ne peut « se prévaloir des dispositions des articles 3 et 8 de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales ». Le CSP 59 considère d'une part que la Préfecture n'a pas à se substituer à la commission de recours de l'OFPRA et conseille d'autre part à M. CANEPA de prendre langue avec MM. BOLLORE et SARKOZY pour qu'ils l'informent des 130 morts et plus causés par la répression de leur ami le dictateur Lansana CONTE ces derniers mois en Guinée.

M. CANEPA, vous n'êtes ni crédible, ni sérieux. Toutefois, vous avez entre vos mains la santé et la vie des grévistes de la faim. Votre action répressive d'aujourd'hui, à l'instar de ce qui ce qui s'est passé le 15 juin pourrait multiplier le nombre actuel de grévistes reconnus par le CSP 59. En effet, depuis le 25 juillet, jour de l'installation des grévistes à la Bourse du Travail, l'opinion publique est témoin du formidable travail citoyen et civique effectué pour éviter justement que le désespoir des sans papiers ne se transforme en acte hors-loi ; c'est à dire que des sans papiers n'ayant reçu aucune première réponse ou étant encore en procédure de demande d'asile ou relevant d'autres Préfectures ne viennent s'ajouter à ceux qui ont construits leurs dossiers conformément aux demandes de vos services et aux exigences de l'accord DELARUE.

Le CSP 59 vous tient par avance pour responsable de toute conséquence dramatique qui découlerait de votre irresponsabilité et de votre mépris pour les étrangers sans papiers.

Fait à Lille le 1er Août 2007

MANIFESTATION CE MERCREDI 1ER AOUT 2007 A 18H PLACE DE LA REPUBLIQUE - LILLE